



Communiqué du 10 juin 2021

Collectif « Où est mon AESH ? »

Une action juridique collective pour faire valoir
les droits des enfants en manque total ou partiel d'AESH*.



Depuis plusieurs années, des centaines d'enfants en situation de handicap sont laissés pour compte dans les Bouches-du-Rhône, en souffrance voire exclus de leurs écoles du fait de l'absence totale ou partielle de leur AESH : absence de recrutement, AESH non remplacés ou nombre d'heures insuffisantes. Le « bricolage » des PIAL** est permanent, avec le déploiement d'AESH au coup par coup et sans continuité pédagogique. Les notifications de la MDPH*** ouvrant des droits aux enfants à bénéficier d'un accompagnement au sein de leur établissement doivent être respectées, un point c'est tout ! Le seul responsable est l'État, qui ne respecte pas son engagement d'une « école inclusive » pour tous et ne recrute pas assez de personnel AESH afin de garantir le droit des enfants à l'accès à l'école et aux apprentissages dans de bonnes conditions.

Nous, parents, ne comptons plus les courriers, les enquêtes, les coups de gueule, les articles dans la presse ... ÇA SUFFIT !

Face à cette situation inacceptable, un collectif de parents d'élèves est créé dans les Bouches-du-Rhône, soutenu par l'association MPE13. Ce collectif se mobilise avec l'aide de Me Habib Eglantine, avocate marseillaise engagée pour les droits liés au Handicap. L'objectif est que chaque famille concernée puisse intenter une action en justice pour chaque enfant sans AESH, ou n'ayant pas le nombre d'heures de présence d'AESH auquel il a droit.. Le 4 juin 2021, une première victoire historique a eu lieu avec la condamnation de l'Inspection d'académie par le Tribunal administratif de Marseille pour non respect du nombre d'heures d'AESH dus à un enfant autiste.

Nous voulons poursuivre dans cette voie, et saisir la justice dans un cadre collectif pour faire valoir le droit fondamental à l'éducation de tous nos enfants. Notre objectif est d'obtenir la présence de tous les AESH nécessaires dans nos établissements dès la rentrée 2021-2022. Car, comble du cynisme, les démarches individuelles de familles conduisent souvent à leur attribuer un AESH qui est retiré à un autre enfant !

Pour cela, notre collectif propose à toutes les familles concernées une procédure accessible, rapide, simple et sans frais à avancer :

- Accessible : Il n'est pas nécessaire d'adhérer au collectif.
- Rapide : L'avocate instruit les dossiers en Référé Liberté (Procédure d'urgence).
- Simple : Il suffit de remplir un dossier comprenant un formulaire de renseignement pour la procédure, la notification MDPH + certificat de scolarité mentionnant si possible le nombre d'heures d'AESH dont bénéficie votre enfant + tout document attestant du manque d'AESH (Geva-Sco, courrier ou mail réclamant les heures d'AESH manquantes ...) + tout document médical attestant des besoins d'accompagnement de l'enfant.
- Sans Frais à avancer : Les honoraires de l'avocate peuvent être couverts par votre assurance protection juridique (banque ou domicile) ou par l'ouverture d'un dossier aide juridictionnelle, à défaut par le remboursement des frais de procédures acté par le Juge, ou par une cagnotte lancée par le collectif le cas échéant.

Comment faire pour nous rejoindre?

- J'envoie un mail pour demander un dossier au collectif sur ouestmonaesh@gmail.com (Dans l'objet, préciser svp votre code postal et nom de l'école).
- Le collectif vous envoie le dossier à remplir et prend contact avec vous afin de vous accompagner dans la démarche juridique.
- L'avocate instruit votre dossier et revient vers vous avec la décision du Juge sous quelques jours

Pour que tous les enfants soient considérés et puissent suivre une scolarité normale, partagez cette information autour de vous, dans les écoles, les collèges et les lycées, et rejoignez-nous !

*AESH : Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap.

***PIAL : Pôles Inclusifs d'Accompagnement Personnalisé.

***MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

CONTACTS

ouestmonaesh@gmail.com

Laetitia 07.53.49.83.65 / Léti 06.41.91.21.75